



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°AG2021/11/29/10 portant sur

L'AUTORISATION DU PRÉSIDENT À SOLLICITER LA CCIR PACA POUR RECEVOIR UNE DÉLÉGATION PERMANENTE DE RECRUTEMENT ET DE GESTION DES PERSONNELS

*Séance de l'Assemblée Générale d'Installation de la CCI Nice Côte d'Azur
du 29 novembre 2021*

PRÉSENTS

Monsieur Philippe LOOS - **Secrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes**

Madame Sophie GLEIZES - Cheffe du Service économique de l'État en région – Tutelle des réseaux consulaires – **Direction régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités**

Monsieur Jean-Marc BOUVET - Administrateur des finances publiques adjoint - Division de l'action économique – représentant M. Claude BRECHARD **Directeur départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes,**

Monsieur KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires**

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, GASTAUD Fabienne – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, LECHACKZINSKI Anne – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, ALFANDARI Bernard, ALZINA Claude, ARIN Nicolas, BATEL Claude, BERTELOOT Nathalie, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, COURTADE Anny, DASSONVILLE Pascal, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUMAS Philippe, DUPHIL Thierry, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, HOELLARD Michèle, JASSET Marc, LAYLY Eric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédéric, LEROY Anne, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MARTINON Martine, MESSINA Aurélie, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PALLANCA Charles, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, ROMERO Pierre, SALUSSOLIA Brigitte, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, TRICART Michel, TRIPODI Christophe, VALENTIN Bruno, VIANO, Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

58 Membres présents, le quorum de 33 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.



EXCUSÉS

PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, **Présidents Honoraires**

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Madame BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, CHAUMIER Eric, GAMON Christophe, MANE Jean, NICOLETTI Pascal, SCOFFIER Stéphanie, **Membres Élus Titulaires.**

ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, **Présidents Honoraires**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**



VU

- ▶ Les articles L.711-3 ; L.711-8 et R.711-32 du Code de commerce ;
- ▶ L'article 65 du Règlement intérieur de la CCINCA relatif aux attributions du Président en matière de personnel de la CCINCA.

EXPOSÉ PRÉALABLE

Depuis les évolutions législatives et réglementaires intervenues en 2010 puis en 2019 relatives au recrutement et à la gestion du personnel du réseau consulaire, les CCIR sont les employeurs des personnels des CCI, que ce soient pour les personnels de droit privé recrutés depuis l'entrée en vigueur de la loi PACTE ou les agents sous statut public employés depuis le 1er janvier 2013.

Toutefois, les CCIT restent employeurs de leurs propres personnels de droit privé nécessaires à leurs services ou équipements industriels et commerciaux (exemple : ports.).

La CCIR peut affecter les personnels de droit privé qu'elle recrute ou mettre à disposition les personnels sous statut public aux CCIT rattachées nécessaires à leur fonctionnement et à leurs missions autres que celles exercées par leurs services industriels et commerciaux.

Enfin le président de la CCIR peut déléguer, sur autorisation de son assemblée générale, aux présidents des CCIT rattachées le recrutement et/ou la gestion de la situation personnelle des personnels de droit privé.

CONSIDÉRANT

- ▶ Que les textes qui ont réformé le réseau consulaire en 2010 ont institué des dispositions assez complexes en matière de gestion des personnels,
- ▶ Que l'employeur de nos personnels affectés à nos Services Publics Industriels et Commerciaux (ports) est la « CCIT » de Nice,
- ▶ Qu'en revanche, nos personnels hors Services Publics Industriels et Commerciaux sont sous employeur régional, la CCIR, depuis le 1er janvier 2013. Ces personnels sont de droit mis à disposition ou affectés à la CCI de Nice. En tant qu'employeur, la CCIR PACA recrute et gère ces personnels de droit public et de droit privé depuis la loi PACTE du 22 mai 2019.
- ▶ Que toutefois des dispositions législatives et réglementaires (articles L711-3 et R711-32 du code de Commerce), ainsi que l'article 65 du Règlement intérieur de la CCINCA, prévoient la possibilité pour le Président de la CCIR PACA de donner une délégation de recrutement et de gestion des personnels affectés aux CCIT, à l'exception du recrutement du Directeur Général et des personnels en charge de fonctions mutualisées dans le cadre du schéma régional d'organisation des missions, après autorisation de l'Assemblée Générale de la CCIR PACA, et ce pour la durée de la mandature.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CCINCA DECIDE

- ▶ D'autoriser le Président de la CCINCA à solliciter la CCIR PACA de la Délégation de recrutement et de gestion de la situation personnelle des agents de droit public et de droit privé mis à disposition ou affectés à la CCI NCA à compter du 9 décembre 2021, date de l'Assemblée Générale d'installation de la CCIR PACA, tant en ce qui concerne nos personnels de droit public et de droit privé, à l'exception du recrutement du Directeur Général et des personnels en charge de fonctions mutualisées dans le cadre du schéma régionale d'organisation des missions.

Cette délégation facilitera le fonctionnement des services en permettant une réactivité adéquate



Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits :	58	
Votants :	58 (quorum : 33, atteint)	
Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 58

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Nice, le 29 novembre 2021

Le Secrétaire

Anne LECHACZYNSKI



Le Président

Jean-Pierre SAVARINO